



Immatriculation Atout France : IM072180001

Assurance RCP : MMA IARD

14 Bld Marie et Alexandre Oyon, 72030 LE MANS

Garant : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT & CAUTION

8-10 rue d'Astorg, 75008 PARIS

TVA non applicable, art. 293B CGI

Établissement public, labellisé Pays d'Art et d'Histoire.

Structure de coopération intercommunale regroupant les communautés de communes du Gesnois Billorien, de l'Huisne Sarthoise, des Vallées de la Braye et de l'Anille et les communes de Beaufray, Bonnétable, Briosnes-lès-Sables, Courcemont, Courcival, Jauzé, Nogent-le-Bernard, Ruperroux-le-Coquet, Saint-Georges-du-Rosay et Terrehault.

## CONTRAT DE RÉSERVATION

*Circuit 2023 n°6, « Sur les pas des Templiers » en Perche Sarthois*

*Mercredi 05 avril 2023*

Entre :

**MAIRIE DE VILLEPARISIS**

À l'attention de Monsieur BOUCHE Frédéric, Maire,

32 rue de Ruzé

77270 VILLEPARISIS

N° SIRET : ... 217 705 144 00012

et :

**Le Pays du Perche Sarthois**, représenté par son Président, Pierre CRUCHET,

24, Avenue de Verdun - 72 400 LA FERTÉ-BERNARD,

agissant au nom et pour le compte de la Commanderie d'Arville à Couëtron-au-Perche, du restaurant Le Croissant à Courgenard, de la Ferme de La Haie à Villaines-la-Gonais ainsi que du Musée de la Musique mécanique (Association Musiques magiques) à Dollon.

Il est convenu ce qui suit :

### ARTICLE 1 : PROGRAMMATION DU CIRCUIT TOURISTIQUE

**Attention :** Le jour de sa venue, au regard du contexte sanitaire, chaque membre du groupe devra être en conformité vis-à-vis de la réglementation et des dispositions gouvernementales alors en vigueur.

**09h45 :** Rendez-vous à la Commanderie d'Arville.

**10h00 à 11h45 :** Visite guidée des bâtiments de la Commanderie d'Arville et visite libre du musée (Attention, activité non adaptée aux PMR).

**12h30 à 14h00 :** Déjeuner à Courgenard au Restaurant Le Croissant, « Menu Groupes 2023 » choisi pour l'ensemble des membres du groupe (menu unique, sauf pour l'accompagnatrice qui se verra servir des plats végétariens) : Kir vin blanc ; Duo de chèvres fermiers rôtis aux herbes (entrée chaude), accompagné de salade verte, lardons poêlés, vinaigrette à la framboise ; Filet de poulet fermier aux oignons et mogettes vendéennes ; Camembert, chèvre, comté AOP et salade verte ; Tarte Bourdalou ; ¼ de vin par personne ; Café.

**14h30 à 16h15 :** Safari-découverte du cerf suivi d'une dégustation de toasts à base de cerf à la Ferme de La Haie, à Villaines-la-Gonais (Attention, capacité d'accueil : 52 participants maximum).

**16h45 à 18h00 :** Visite guidée du Musée de la Musique mécanique, à Dollon (Attention, capacité d'accueil : 52 participants maximum).

**18h00 :** Fin de la journée.

## **ARTICLE 2 : TARIF 2023**

**TARIF CIRCUIT GROUPE N°6, pour groupe de 39 personnes + 2 conducteurs seulement pendant le déjeuner : 43,10€/pers. x 38 payants + 1 personne gratuite + 2 Menus supplémentaires à 24,00€ = 1685,80€ Total TTC**

**Ce tarif comprend** : les visites, les guides, le déjeuner (« Menu Groupes 2023 » du restaurant Le Croissant + les 2 Menus supplémentaires pour les 2 conducteurs de car), le voyage en camion-safari, la dégustation à la Ferme de La Haie.

**Ce tarif ne comprend pas** : le transport du groupe et son organisation, toutes boissons non incluses dans le menu, les dépenses à caractère personnel, toutes dépenses extraordinaires dont le Pays du Perche Sarthois ne peut être tenu pour responsable.

**Gratuité(s) accordée(s), conducteur(s) de car inclus** : 1 gratuité pour 20 payants ; 2 gratuités pour 40 payants (soit 1 gratuité toutes les 20 personnes payantes).

Nombre de personnes : **39 personnes (dont 1 accompagnatrice) + 2 conducteurs de car seulement pendant le déjeuner), soit 38 personnes payantes + 1 gratuité + 2x24,00€.**

**Le nombre définitif de personnes (conducteur(s) de car inclus) devra nous être communiqué au plus tard le 28/03/2023 à 16h00**, par téléphone au 02.43.60.01.30 ou par e-mail [reservation-perchesarthois@orange.fr](mailto:reservation-perchesarthois@orange.fr)

## **ARTICLE 3 : RÈGLEMENT**

**Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire du présent contrat complété et signé.**

Le montant de la prestation sera à régler par **mandat administratif** une fois le service fait, à la réception du *Titre de recettes* (facture) émis par le Pays du Perche Sarthois.

Le *Titre de recettes* tiendra compte du **nombre de personnes communiqué par l'envoi de votre Bon de commande, au plus tard le 28/03/2023 à 16h00.**

## **ARTICLE 4 : ANNULATION**

**1 – En cas d'annulation avant le 28/03/2023, il ne sera pas retenu de frais d'annulation par le Pays du Perche Sarthois. En cas d'annulation le 28/03/2023 ou après cette date, il sera retenu 100% du prix indiqué sur le Bon de commande.**

**Il vous appartiendra de souscrire une assurance annulation** auprès d'un organisme de votre choix couvrant les frais d'annulation retenus par le Pays du Perche Sarthois.

**2 – En cas d'impossibilité à réaliser la visite initialement prévue, notamment à cause de facteurs météorologiques, une autre date pourra être convenue entre les deux parties afin de la reprogrammer.**

## **ARTICLE 5 : DONNÉES PERSONNELLES**

Conformément à la réglementation en vigueur (Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés » modifiée et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD), **les données vous concernant recueillies sur la base de votre consentement par le Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois sont nécessaires dans la prise en compte de votre demande de réservation.**

Elles font l'objet d'un traitement **ayant pour finalité la commercialisation du circuit touristique que vous souhaitez réaliser.** Ces données ne sont destinées qu'aux services habilités à les traiter et ne seront en aucun cas transmis à des tiers\*.

\* Exception faite du nom et du numéro de téléphone portable du ou des responsables du groupe communiqués par le client afin qu'il(s) puisse(nt) être contacté(s), le jour de la venue du groupe et en cas d'urgence seulement, par le(s) prestataire(s) intervenant lors du circuit touristique réalisé.

**Ces données seront conservées jusqu'à la fin de leur utilité.**

- ou avec le délégué à la protection de vos données (Agence des Territoires de la Sarthe – Atesart – mail : dpo@sarthe.fr).

Un justificatif d'identité vous sera alors demandé.

Vous pouvez également, si vous le jugez nécessaire, prendre contact avec l'autorité de contrôle compétente à l'adresse suivante : contact@cnil.fr

Contrat de réservation fait en deux exemplaires à La Ferté-Bernard, le vendredi 13 janvier 2023.

Le client,  
**MAIRIE DE VILLEPARISIS**  
À : VILLEPARISIS  
Le : 19 / 01 / 2023.  
Signature / Tampon\* :

Le Pays du Perche Sarthois,  
**Pierre CRUCHET, Président**  
À : La Ferté-Bernard  
Le : ... / ... / 2023.  
Signature / Tampon :

Lu et approuvé  
MAIRIE de VILLEPARISIS, MAIRE  
  
Cruchet

(\*) Faire précéder la signature / le tampon de la mention « Lu et approuvé ».

 **Pays du Perche Sarthois** | E-mail : perche-sarthois@orange.fr | tél : 02 43 60 72 77   
24 avenue de Verdun 72400 LA FERTÉ-BERNARD | Site : <http://www.perche-sarthois.fr>

FPE/WAF: 26 13 Z